

Bretagne, Côtes-d'Armor
Hénansal
Durétal

Château de Durétal (Hénansal)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22133739

Date de l'enquête initiale : 2024

Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : château fort, demeure

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart

Réseau hydrographique : Le Frémur

Références cadastrales : ZO, 1

Historique

Cet ensemble fortifié est le plus souvent daté du 10^e siècle.

Période(s) principale(s) : 10^e siècle (?)

Période(s) secondaire(s) : 13^e siècle, 14^e siècle (?)

Description

Le site est boisé : il se compose d'un ensemble de constructions en terre.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en œuvre et revêtement : terre

Typologies et état de conservation

État de conservation : vestiges

Statut, intérêt et protection

Motte castrale et enceinte sont mentionnées sur la Carte archéologique nationale. Ces éléments - talus, réseau de fossé et butte - sont englobés dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques depuis 2022.

Intérêt de l'œuvre : site archéologique

Éléments remarquables : enceinte, fossé

Statut de la propriété : propriété d'une personne privée

Le château de Durétal

Le "château" de Durétal est implanté sur la rive orientale du Frémur et en contrôle un point de franchissement. Il aurait appartenu à Roland VIII de Dinan (mort en 1306), seigneur de Montafilant et à son fils Jean de Dinan (mort après 1341). En 1535, le marais transformé en étang est converti en prairie, dite la *Prée de Duretal*.

Associé au toponyme *Durétal*, le site est figuré sur le cadastre parcellaire de 1826.

Le site est découvert en 1868 (?) et fouillé en 1873. Une description détaillée est publiée par Joachim Gaultier du Mottay en 1884 : un "vaste ensemble de constructions en terre formant une demi-circonférence de 700 m de développement, s'appuyant à chaque extrémité sur la rivière du Frémur".

Motte castrale et enceinte sont mentionnées sur la Carte archéologique nationale. Ces éléments - talus, réseau de fossé et butte - sont englobés dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques depuis 2022.

Ce dossier d'Inventaire du patrimoine a été créé en 2025 dans le cadre de l'[Inventaire des héritages militaires \(Châteaux forts et demeures fortifiées du Moyen Âge dans le territoire du département des Côtes-d'Armor\)](#).

Tout enrichissement est le bienvenu.

Références documentaires

Périodiques

- **"Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord. Arrondissement de Guingamp" (1883-1884)**
GAULTIER DU MOTTAY, Joachim. **"Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord. Arrondissement de Guingamp"**. Saint-Brieuc : chez Prud'homme, imprimeur-libraire, Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, 1883-1884, 557 p.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2078630>
P. 432-433
- **"Inventaire des découvertes archéologiques du département des Côtes-du-Nord" (1909)**
HARMOIS, Alfred-Léon. **"Inventaire des découvertes archéologiques du département des Côtes-du-Nord. Arrondissement de Dinan"**, Bulletins et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, t. XLVII (1909) p. 41-42.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2078486/f57.item>
p. 41-42

Annexe 1

Description de l'enceinte fortifiée de Duretal (noté Durestal au 13e siècle) par Joachim Gaultier du Mottay (1868)

L'enceinte fortifiée de Duretal (noté Durestal au 13e siècle). Ces fortifications sont des vestiges de l'occupation normande du 10e siècle. Ce vaste ensemble forme une demi-circonférence de 700 mètres de développement s'appuyant sur le Frémur ;

Nota 6 : Les enceintes fortifiées de Duretal. Cet ensemble de constructions en terre, offre des proportions tellement grandes que la plume hésite à les décrire, de peur d'être soupçonnée d'exagération. Qu'on suppose cependant un demi-cercle de sept cent mètres environ, s'appuyant des deux bouts sur la rivière du Frémur, et formé de remblais, pour employer un mot moderne, d'une hauteur moyenne de huit mètres, sur une base de douze à quinze mètres ; cette fortification est défendue, en outre extérieurement, par de larges fossés. Dans un des angles de cet arc de cercle se trouve une enceinte triangulaire de cinquante ares environ de superficie, fermée de talus en terre également très élevés et qui paraît destinée à défendre tout spécialement un troisième ouvrage dont la racine plonge dans le marais qu'autrefois le Frémur formait en cet endroit. C'est un tumulus artificiel de plus de seize mètres d'élévation et de trois cents mètres au moins de pourtour à sa base. De larges fossés l'isolent, tout d'abord, de l'enceinte triangulaire dont nous venons de parler, et ensuite d'une autre construction ou enclos quadrangulaire, toujours formé d'énormes remblais, entourés de fossés et situé au nord de la première enceinte (Note : On a quelques raisons de penser, cependant, que le tumulus communiquait avec l'enclos quadrangulaire par une jetée en terre, qu'on croit apercevoir dans la direction de l'est).

Le sommet de ce tumulus colossal présente une surface légèrement elliptique ; on y remarque quelques mouvements de terrain qui semblent le creuser un peu ; on dirait même qu'il a été fouillé. Les recherches que nous y avons faites ne nous ont pas, malgré la présence de quelques pierres, porté à penser qu'un donjon ou autre construction y ait jamais été érigé. Devant un pareil ensemble de fortifications, l'observateur confondu, se demande à quelle population elles peinent être dues. Faut-il les taire remonter aux siècles qui précéderent l'arrivée de Jules César sur les côtes méridionales de l'Armorique, et alors on aurait devant les yeux un oppidum gaulois ; ou bien faut-il les attribuer aux temps qui suivirent la conquête ? Double problème sur lequel on discuterait sans doute longtemps. Pour notre part, nous avons, - en comparant ces travaux de défense à d'autres travaux similaires qui existent dans notre département, mais dans de moins grandes proportions, - en tout d'abord la pensée qu'ils étaient l'oeuvre des populations habitant les rives du Frémur, à

l'époque mérovingienne, c'est-à-dire au temps où les pirates du Nord désolaient nos rivages ; lesquelles, pour se mettre à l'abri des déprédations de ces pillards, auraient construit ce vaste refuge. Mais en y réfléchissant, nous n'avons pu nous arrêter à cette supposition ; l'importance, nous dirions presque l'exagération des travaux restés jusqu'à ce jour, ne nous paraissant pas répondre à une nécessité qui ne pouvait se présenter que fortuitement et pour très-peu de temps. Nous croyons donc pouvoir attribuer les fortifications de Durétal à une peuplade gauloise qui aurait tenté de résister à la conquête romaine.

Le tumulus, d'ailleurs, qui en forme la partie principale, nous semble avoir un caractère très ancien, et certaines mottes ou retranchements à esplanades tels qu'on en voit, par exemple, au Pelinec, en Canihuel, à Bourbriac, etc. , qui ont certainement servi de bases à des châteaux du septième ou huitième siècles, ne peuvent lui être assimilés.

Malheureusement aucune donnée historique ne nous permet de connaître exactement quels ont été antérieurement au treizième siècle les possesseurs de Durétal. Ce que nous en savons, c'est que ce tumulus et les fortifications qui l'entourent étaient, suivant toute apparence, à cette époque, la propriété de **Jean de Dinan et de son père**, lesquels ayant converti en étang le marais contournant le tumulus, se décidèrent, sur les réclamations de l'abbé de Saint-Aubin-des-Bois, à en abaisser la chaussée, à la hauteur de cinq pieds seulement (Note : Voici, d'après MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy, le préambule de la charte concernant cet étang : "...*Johannes de Dynanno, miles, salut. In Dom. Noveritis quod abessavi ad mensuram legitimam quinque pedum calciatam stagni mei de Durétal, quod ego et pater meus in prejudicium abbatis et conventus de Sancto Albino, Cyct. ord. injustè levaveramus ; quam calciatam, ego, vel heredes mei, non possumus de cetero superius elevare, etc... Datum diem ercurii proxima ante festum beati Luce Evangeliste, anno Domini, M. CC. L. octavo*". Il existait, paraît-il, un deuxième étang de Durétal, car en la même année 1258, un Jean Jaon, chevalier, s'engageait de son côté, à réduire à cinq pieds la hauteur de la chaussée de cet étang (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, Tom. III, des anciens évêchés de Bretagne).

En 1535, l'étang, était converti en prairie, dite la Prée de Durétal. Aujourd'hui, le seul souvenir qu'on ait gardé de la construction du tumulus, c'est qu'il a été érigé, au dire d'une gardienne de bestiaux qui paissaient sur les lieux, pour abriter une barrique d'argent, placée encore aujourd'hui à son centre, mais que personne jusqu'ici n'a osé aller déterrer. Quoiqu'il en soit, nous appelons l'attention des archéologues sur ce vaste ensemble de fortifications, qui a demandé des travaux et des moyens d'action presque inexplicables, quand on pense qu'elles sont l'oeuvre des peuplades primitives. Mais, quels immenses dangers celles-ci ont-elles pu courir, quels ennemis puissants ont-elles eu à combattre, pour être obligées de s'installer si fortement sur le territoire de Hénansal ? (Note : M. Habasque appelle le tumulus de Durétal un Témène : après lui, M. Jollivet, parlant des deux tumulis, situés près du Bourg, dit qu'ils doivent être visités par le touriste ; « car bientôt, les hommes aidant, le temps les aura fait complètement disparaître. Il en sera de même, ajoute-t-il, d'une vaste enceinte, entourée de douves, ayant en certains endroits, de trente à quarante mètres de profondeur. Qu'était-ce que cette enceinte ? Les uns disent : c'était un témène, c'est-à-dire, un lieu consacré au culte des Druides, un lieu où les Armoricaïns s'assemblaient pour prier ; les autres voient là un ancien camp romain ... Quoiqu'il en soit, ce lieu est assez vaste pour contenir une petite armée, et ses douves profondes indiquent qu'il avait été mis à l'abri d'une attaque". Cet auteur parlait évidemment d'un monument qu'il n'avait pas visité, et adoptait, de préférence, le thème de l'abbé Mahé, qui voyait partout des temples "druidiques") (Gautier du Mottay, 1868).

Annexe 2

Extrait du "Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord" par Joachim Gautier du Mottay (1883-1884)

"Enceinte fortifiée de Durétal, vaste ensemble de construction en terre formant une demi-circonférence de 700 mètres de développement, s'appuyant à chaque extrémité sur la rivière du Frémur. Ces retranchements, haut de 8 mètres en moyenne et larges à la base de 12 à 15 mètres, sont défendus à l'extérieur par de larges fossés.

Une autre enceinte antérieure de 50 ares environ de superficie, formée également de talus très élevés, paraît destinée à protéger un troisième ouvrage dont la racine plonge dans le marais que la rivière formait jadis dans cet endroit. Cette dernière construction est un tumulus ["une motte" dans la version d'Alfred-Léon Harmois de 1909] artificiel de 26 mètres d'élévation et de 300 mètres de pourtour à la base, près duquel se trouve un enclos quadrangulaire moins élevé. Ces deux fortifications sont séparées par un fossé bien moins profond que celui qui les sépare du deuxième retranchement. Le sommet de cette motte présente une surface elliptique ; on y remarque quelques traces de fouilles qui paraissent n'avoir rien produit.

Monsieur Gautier du Mottay y a trouvé un fragment de coin en bronze et de nombreux débris de coquillages, résultat pour ainsi dire négatif.

De l'autre côté de la rivière, un épaulement présentant la forme d'un arc de cercle, concourait également au même ensemble de fortifications ; la culture en a détruit une grande partie.

Les avis sont partagés sur la date de ces retranchements. Les uns les considèrent comme un *oppidum* gaulois ; pour d'autres, ils seraient, malgré leurs dimensions considérables, un refuge construit contre les invasions normandes.

[Version d'Alfred-Léon Harmois de 1909 : "Fouillé le 11 août 1873, on y trouva des tuiles minces non vernies, des fragments de poterie, une boucle en fer, et quelques autres menus objets. Des débris de cuisine composés d'os

de sangliers, de cerfs, de chevreuils, fort peu d'animaux domestiques. Cet ouvrage a le caractère des fortifications normandes élevées de 920 à 938 pendant l'émigration des chefs bretons".

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Inventaire des héritages militaires en Bretagne (enquête thématique régionale en cours) (IA29133651)

Les châteaux forts et demeures fortifiées du Moyen Âge dans le territoire du département des Côtes-d'Armor (étude en cours) (IA22133727)

Les châteaux forts (en cours) (IA29002291)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Clément Kervot, Guillaume Lécueillier

Copyright(s) : (c) Région Bretagne